

**Conseil Municipal du 24 mai 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mai 2022

**Présents** : Mmes BERGERON Sandrine, ETAVARD Catherine, NOCQUET Nora, MM BALLAND Jean-Michel, CHAMPHOYAUX Dominique, FOUCHÉ Étienne, PAPIN Stéphane et VARIN Louis.

**Absents excusés** : SITEAU Anthony, ROBICHON Hervé et SAMSON Stéphanie

**Absents non excusés** : DUCROCQ Alain

**Secrétaire de séance** : BERGERON Sandrine

Après relecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

**VALIDATION DES CONDITIONS DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**

(Modification de la délibération 054/20 concernant la participation santé)

La collectivité n'ayant pas souhaité recourir au contrat groupe du CDG doit recourir au versement d'une participation versée à l'agent dès lors qu'il souscrit à un contrat labellisé.

Le Conseil municipal ; décide de modifier l'article 2 concernant le risque santé, comme suit :

- 20 € jusqu'à l'indice majoré 450 - 15 € au-dessus de l'indice majoré 450. Par agent et par mois.

Les autres termes sont inchangés.

**TAUX DE PROMOTION INTERNE**

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 03 mai 2022,

Le conseil valide le taux proposé de 100% pour l'avancement de grade adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À 6 HEURES**

Considérant la démission de l'adjoint technique territorial en poste ;

Considérant qu'en raison des besoins supplémentaires de la collectivité, il a été créé un emploi permanent à temps non complet à 10 heures semaine ;

Le maire propose de supprimer du tableau des effectifs le poste. Le conseil municipal,

Valide la suppression du poste d'adjoint technique territorial à 6 heures à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

**SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT MAITRISE À 35 HEURES**

Considérant que suite à la commission d'embauche du 10 mai 2022, le choix s'est porté sur une personne venant du privé. La création de ce poste était pour palier au recrutement d'un agent venant éventuellement d'une autre collectivité. Le maire propose de supprimer du tableau des effectifs le poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022. Le conseil municipal, valide la suppression du poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

**CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À 35 HEURES**

Considérant que l'adjoint technique territorial partira à la retraite le 1<sup>er</sup> octobre. Pour permettre un binôme d'un mois avec l'agent en poste, Monsieur le maire propose d'inscrire au tableau des effectifs la création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le conseil municipal, Valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**PUBLICITÉ DES ACTES DE LA COLLECTIVITÉ**

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

À compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Clussais La Pommeraie le maire propose au conseil municipal de garder un affichage sur les panneaux.

**DEVIS POUR LE DÉMOUSSAGE DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire donne lecture du devis établi par Patrice LE FOLL « Drones ingénierie systèmes » entreprise située à Bordeaux concernant les travaux de démoissage de la toiture et du clocher de l'église.

**Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)**  
**Compte-Rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2022**

Démoussage toiture de l'église 7 992,50 € HT soit un total TTC de 9 591,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis de l'entreprise pour les travaux cités ci-dessus.

**EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

M. le Maire expose que, l'extinction de nuit est une action marquante qui permettrait de sensibiliser les citoyens à la problématique énergétique et à la nécessité de sobriété, de démontrer les engagements de la collectivité et de dégager certaines économies sur le fonctionnement des équipements.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide que l'éclairage public sera interrompu toute la nuit.

**ACHAT D'UN ÉCRAN D'ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Mme VARIN qui s'occupe bénévolement de la bibliothèque a fait par au secrétariat que l'écran de son ordinateur avait rendu l'âme. M. le Maire propose de remplacer l'écran. Après débat et délibération, le conseil municipal accepte de prendre en charge le remplacement de l'écran et accepte le devis de la société RIC pour le montant de 159 € TTC.

**INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES - GROUPE D'ACTEURS LOCAUX- DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUi-H), les communes doivent faire l'objet d'un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager. Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides et du maillage bocager : M. Jean Michel BALLAND élu référent, M. Étienne FOUCHÉ Maire de la commune, M. Jean Guy RAFFOUX agriculteur, M. Bertrand VINATIER-ROCHÉ agriculteur, M. Gilles BRUNET agriculteur, M. Anthony CHANTELOUBE agriculteur, M. Éric BRUNET représentant d'une association de chasse, M. Étienne DEBENEST GODS, Mme Sabrina MAIANO CEN Nouvelle Aquitaine, M. Patrick GUEDON CEN Nouvelle Aquitaine, M. Louis VARIN représentant d'une association de randonnées, M. Joseph DUTEIL habitant de la commune, Mme Aurélie HUGUE DDT Service Eau/Environnement et Mme Roxanne ANCKAERT, Grand Poitiers - Animation programme Re-Sources.

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS COMMISSION PLUiH(Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat)**

Les rencontres, avec l'ensemble des 62 communes, auront pour but d'affiner le repérage du potentiel foncier à l'échelle de chacun des communes, à savoir ; Les dents creuses au sein de l'enveloppe bâtie, les potentiels de division foncière, les logements vacants, les friches urbaines (bâtiments vides...). La rencontre aura lieu le mercredi 8 juin 2022 de 18 heures à 20 heures dans la salle du conseil. Après concertation et discussion, l'ensemble des membres du conseil souhaite participer à cette réunion.

**Questions et informations diverses**

M. le Maire informe e conseil que suite à la commission d'embauche M. Julien NIVET est recruté au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour remplacer l'adjoint technique territorial qui partira à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre.

Le règlement intérieur pour les agents est terminé et il sera soumis à l'avis du centre de gestion 79.

Le club de foot fêtera ses 80 ans le 2 juillet.

La commune ne pourra pas avoir de tivolis pour la fête du 14 juillet.

La campagne de broyage des chemins est confiée à M. CHAMPHOYAUX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45, prochaine réunion le 21 juin 2022.

**Le Maire, Étienne FOUCHÉ**